

comme le dit si bien votre nom de Tertiaire isolé, vous faites en secret toutes vos petites pratiques de dévotion, sans que personne puisse jamais soupçonner que vous appartenez au Tiers-Ordre.

Pour vous porter encore davantage à aimer le Tiers Ordre, et c'est là le motif qui nous a amené à en parler, jetez un coup d'œil sur les "magnifiques indulgences" dont il a été enrichi.

Outre toutes les indulgences mentionnées dans le Calendrier ci-dessus, le Tertiaire a encore une indulgence plénière chaque fois qu'il communie, chaque fois qu'il récite la couronne franciscaine ou qu'il dit son chapelet. En récitant six *Pater, Ave* et *Gloria*, il peut gagner "en tout lieu et chaque fois" toutes les indulgences plénières et partielles "de toutes les Basiliques, de toutes les Eglises et sanctuaires de Rome, de la Terre-Sainte, de la Portioncule et de St. Jacques en Galice." Or, St. Liguori dit que "les indulgences de la Terre-Sainte seulement sont de 553 indulgences plénières" à part des indulgences partielles qui sont presque innombrables.

Mais ce n'est pas tout, les Tertiaires jouissent encore trente-et-une fois par an "d'une faveur unique, accordée dans l'Eglise à la seule famille de St. François et qu'on appelle l'*Absolution Générale*. Cette grande absolution franciscaine consiste dans la restitution de l'*Innocence Baptismale*." Léon X y ajouta quatre fois par an "la Bénédiction papale;" tandis que Pie IX, le 21 juin 1871, à l'occasion de son 50e anniversaire comme Tertiaire, leur accorda une nouvelle absolution générale et bénédiction papale. (1)

Il y a encore beaucoup d'autres indulgences; rappelons seulement en dernier lieu cette autre grâce remarquable accordée aux Tertiaires qui en récitant le *Ps: Exaudiat*: après avoir communiqué, "gagnent les innombrables indulgences plénières et partielles de toutes les Eglises, Basiliques et de tous les Sanctuaires du monde entier."

"Est-il possible d'imaginer plus de richesses, plus de grâces accumulées dans une même famille religieuse?"

---

(1) Pie IX vient encore de montrer son attachement au Tiers-Ordre, en lui accordant le 12 Mai 1874 quatre nouvelles absolutions générales et indulgences plénières, savoir: aux fêtes du T. S. Cœur de Jésus, de St. Joseph, l'Epoux de l'Im. Mère de Dieu, de St. Louis, Roi de France, et de Ste. Elizabeth, Reine de Hongrie.

fut déposé au couvent des Couventuels; on le voyait encore tout entier au commencement du XVIIIe siècle.

Sainte Brigitte, princesse de Néricée, et Sainte Catherine, sa fille, revêtirent l'habit du Tiers-Ordre, se consacrèrent entièrement au service de Dieu, et s'appliquèrent avec zèle à faire reflourir les plus suaves vertus de l'Evangile au milieu de la sauvagerie apreté des races Scandinaves. Plus tard, Ste. Brigitte devint la fondatrice d'un monastère sous la règle du Saint Sauveur, qui lui avait été donné par Dieu lui-même.

Ste. Rose de Viterbe, vrai prodige de la grâce, dont le Seigneur se servit pour faire entendre de terribles menaces à Frédéric II, empereur d'Allemagne, dont l'impiété désolait l'Eglise, et exciter les habitants de Viterbe à prendre les armes pour la défense de la religion. Dès l'âge de dix-huit ans, elle prenait son essor vers les célestes demeures, et allait recevoir des mains de Jésus-Christ le prix de son innocence et de ses vertus.